

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 05-06

Le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) s'est réuni le 31 août 2005, par l'entremise de ses représentants suppléants, dans les locaux du Secrétariat de la CCE à Montréal. M. Jerry Clifford, des États-Unis, présidait la séance, alors que MM. José Manuel Bulás et David McGovern y représentaient respectivement le Mexique et le Canada. La présidente du Comité consultatif public mixte (CCPM), M^{me} Jane Gardner, représentait ce comité et le directeur exécutif de la CCE, M. William Kennedy, le Secrétariat. La secrétaire du Conseil, M^{me} Nathalie Daoust, agissait à titre de secrétaire de la séance à laquelle participaient d'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat (voir l'annexe A).

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Le président, M. Clifford, remercie le Canada d'avoir assumé la présidence du Conseil au cours de l'année écoulée et d'avoir organisé une session du Conseil des plus fructueuses à Québec. Il adresse également la bienvenue à la présidente du CCPM, M^{me} Gardner. Les représentants suppléants canadien et mexicain, MM. McGovern et Bulás, acceptent, comme le suggère M. Clifford, de reporter la discussion sur les groupes de travail, et tous trois adoptent l'ordre du jour en se fondant sur sa version provisoire (voir l'annexe B).

Point 2 Compte rendu du directeur exécutif

Le directeur exécutif, M. Kennedy, déclare que le Secrétariat a poursuivi ses nombreuses activités et en a tenu le Comité permanent général (CPG) régulièrement au courant. Il précise que les représentants suppléants recevront, avant la tenue de leur prochaine réunion, un rapport complet sur les activités de la CCE depuis le mois de juin dernier. Il dresse un bilan des dernières réunions et discussions avec le secteur privé ainsi qu'avec les États et les provinces. Lors d'un récent voyage au Manitoba et en Alberta, il a notamment rencontré des fonctionnaires d'*Alberta Environment* (Environnement Alberta) et d'*Alberta Sustainable Resource Development* (Développement durable des ressources Alberta) en ce qui concerne un projet de jumelage entre l'Alberta et un État mexicain en matière de coopération environnementale. Il mentionne également qu'il a visité l'*Edmonton Waste Management Centre of Excellence* (Centre d'excellence pour la gestion des déchets d'Edmonton) et qu'il s'agirait d'un partenaire idéal pour la CCE dans le cadre du projet de renforcement des capacités au Mexique. Il indique également qu'il a rencontré le ministre de la Conservation du Manitoba, M. Stan Struthers, et son personnel, et que ce ministre serait heureux de trouver des domaines dans lesquels son ministère pourrait collaborer avec la CCE.

M. Kennedy mentionne aussi qu'il est ravi de constater que les Parties soient intéressées à travailler en collaboration avec le secteur privé dans le cadre des activités de la CCE, et à donner

suite à la proposition des États-Unis de tenir une série de réunions avec ce secteur en vue de déterminer plus concrètement de quelle manière il pourrait participer auxdites activités. Il souligne que les associations commerciales s'emploient à collaborer avec la CCE, et que la Chambre de commerce du Canada a offert d'organiser une réunion dans ses bureaux le 3 octobre à laquelle les représentants suppléants et la présidente du CCPM sont conviés. Il évoque aussi la possibilité de rencontrer des représentants du secteur privé dans le cadre de la prochaine réunion consultative sur les registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP) qui se tiendra du 17 au 20 octobre à Monterrey, au Mexique.

Point 3 Compte rendu de la présidente du CCPM

La présidente du CCPM, M^{me} Gardner, rend compte des activités du Comité et invite les représentants suppléants à assister à sa prochaine réunion, au Mexique, le 11 octobre prochain. Elle indique également que le CCPM se réunira à Montréal le 29 novembre dans le cadre du III^e Symposium sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce. Elle précise que cette réunion sera ouverte au public et comprendra une table ronde avec des spécialistes qui portera sur trois principaux sujets : l'intendance de l'environnement et les politiques connexes, les communications sur des questions d'application des lois et les mesures incitatives du marché en vue d'une croissance durable. M^{me} Gardner exprime aussi le soutien du CCPM à la proposition du Secrétariat consistant à établir un rapport, en vertu de l'article 13 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), sur des études de cas en matière d'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET). Elle conclut en rappelant aux représentants suppléants que le CCPM a formulé l'avis n° 04-05 au Conseil, intitulé *Bâtir le marché des énergies renouvelables en Amérique du Nord*, et qu'il attend encore la réponse des Parties à ce sujet.

Point 4 Plan opérationnel pour 2005 à 2007

Le président, M. Clifford, fait état des discussions entre les trois représentants suppléants, au cours de la matinée, au sujet des problèmes budgétaires soulevés par le Mexique. Il demande au représentant suppléant mexicain, M. Bulás, d'en faire état, et celui-ci indique que le budget dont dispose le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), et avec lequel il doit verser sa contribution à la CCE en 2005, a considérablement diminué en raison des compressions budgétaires que le Congrès mexicain a votées. Il ajoute que le budget que celui-ci vient de voter pour 2006 n'est que partiellement publié, mais qu'il laisse prévoir une réduction encore plus grande de la contribution du Mexique au budget de la CCE en 2006. Il affirme que les compressions budgétaires auxquelles le Semarnat sera confronté seront énormes au cours des quinze à vingt mois à venir, et que cette situation pourrait avoir des conséquences permanentes sur la contribution financière du Mexique au budget de la CCE et d'autres organismes internationaux. Il indique que le ministre Luege a transmis une lettre à l'administrateur Johnson et au ministre Dion leur expliquant la situation et indiquant dans quelle proportion la contribution du Mexique au budget à la CCE diminuera en 2005, de même que le montant approximatif de cette contribution en 2006. En dernier lieu, il mentionne qu'il a étudié des solutions éventuelles avec MM. Clifford et McGovern en matières d'intervention et de coopération, et qu'ils demanderont l'avis du Secrétariat quand à la manière de pallier l'insuffisance budgétaire.

La présidente du CCPM, M^{me} Gardner, dit regretter cette situation et demande si le Mexique a l'intention de mettre fin à sa participation aux activités de CCE. M. Bulás déclare que ce n'est pas l'intention du Semarnat, et que celui-ci a tenu des discussions, fixé ses priorités et pris des décisions stratégiques qui comprennent le maintien de son appui à la CCE.

Le président, M. Clifford, invite le directeur exécutif, M. Kennedy, à faire part de ses premières impressions, et ce dernier débute en offrant aux Parties tout le soutien dont elles pourraient avoir besoin afin de pallier la réduction de la contribution financière du Mexique. Il déclare que dans une telle situation, le paragraphe 4(9) des *Règles de gestion financière* de la CCE prescrit la ligne de conduite suivante : « [...] Si un écart important se produit, le directeur exécutif soumet à l'examen du Conseil la révision qu'il recommande d'apporter au budget ». M. Kennedy ajoute qu'il faudrait que le Mexique fasse parvenir à la CCE un avis officiel avant qu'un tel écart soit constaté et que des propositions soient formulées pour le combler.

Le président et représentant suppléant des États-Unis, M. Clifford, mentionne que c'est la première fois que la CCE est confrontée à une insuffisance budgétaire importante et peut-être permanente. Il ajoute que les États-Unis entreprendront des discussions à l'interne afin d'étudier les conséquences à long terme de cette situation et ses incidences sur la contribution des États-Unis au budget de la CCE.

Au nom des représentants suppléants, M. Clifford donne les directives suivantes au Secrétariat : « Compte tenu de l'importante insuffisance budgétaire escomptée en 2005 et 2006 et de la notification officielle en instance, le Conseil demande au Secrétariat de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour contrôler les dépenses discrétionnaires et de lui présenter, dans les trente jours suivant la réception de ladite notification, des solutions en vue de gérer l'insuffisance budgétaire et de réduire considérablement les dépenses prévues en 2006 ».

M. Clifford suggère d'examiner quand même le Plan opérationnel, et invite un représentant du Secrétariat à présenter les conclusions des discussions tenues la veille par le CPG.

Le directeur des programmes, M. Doug Wright, mentionne que les discussions du CPG au sujet du Plan opérationnel pour 2005 à 2007 ont donné lieu à une proposition aux représentants suppléants consistant, en tenant pour acquis que 2005 est une année de transition, à ce que les descriptions de projet élaborées par le Secrétariat et les Parties pourraient représenter le plan de travail pour 2005. Par conséquent, l'ébauche actuelle du Plan opérationnel pour 2005 à 2007 pourrait changer de titre, être révisée en fonction des observations des Parties et mise à jour afin de tenir compte de l'insuffisance budgétaire prévue en 2006, et ce, afin de servir de Plan opérationnel pour 2006 à 2008. M. Wright ajoute que cette proposition permettra de respecter le calendrier du processus de planification l'année prochaine. Il déclare également que le CPG a convenu, au cours de l'établissement du Plan opérationnel pour 2006 à 2008, que les représentants suppléants pourraient discuter et convenir des résultats à obtenir dans le cadre des quatorze projets approuvés, et qu'il faut déterminer les indicateurs de rendement qui y correspondent. Il estime également important que le CPG poursuive ses travaux afin de parachever le Plan opérationnel pour 2006 à 2008 en novembre prochain. Le représentant suppléant américain, M. Clifford, déclare que quelques descriptions de projet pour 2005

nécessitent encore des discussions entre les Parties, mais qu'elles ont quand même approuvé la majorité des projets. Les représentants suppléants acceptent la proposition présentée par le directeur des programmes et demandent au CPG d'examiner le reste des descriptions de projet pour 2005 en compagnie du Secrétariat.

Le président, M. Clifford, demande si le Secrétariat s'attend à un important report de budget étant donné le délai de mise en œuvre du programme de travail de cette année. Le directeur de l'administration et des finances, M. Eduardo Delgadillo, indique qu'il faut s'attendre à un report et qu'il existe diverses possibilités de l'administrer. Il ajoute que le Secrétariat étudiera ces possibilités en rédigeant sa réponse au Conseil au sujet de l'insuffisance budgétaire escomptée.

Le directeur exécutif, M. Kennedy, déclare que dans d'autres organismes internationaux, par exemple l'Organisation de coopération et de développement économiques, les pays membres versent une contribution volontaire. Il demande aux représentants suppléants canadien et américain, MM. McGovern et Clifford, à quel moment le Secrétariat peut s'attendre à recevoir un avis faisant état de leur position au sujet de la diminution de la contribution du Mexique. Les deux représentants mentionnent qu'ils devront mener des consultations internes après avoir reçu la lettre du ministre Luege. M. Clifford indique par ailleurs que son pays a approuvé en totalité la contribution au budget de la CCE pour 2006 et qu'il est en train d'établir la demande budgétaire pour 2007. Il précise que les États-Unis sont vraisemblablement prêts à verser leur contribution au complet, tout au moins en 2006 et en 2007. Le représentant suppléant mexicain, M. Bulás, déclare que la CCE constitue un exemple unique par le fait que les trois pays ont contribué à parts égales à son budget, et il ajoute que le Mexique estimait important de maintenir cette pratique.

En ce qui a trait au programme de travail relatif à l'environnement et au commerce, le président, M. Clifford, dit apprécier le travail accompli par le Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE. Il mentionne que ce groupe a établi le Plan stratégique relatif à l'environnement et au commerce et il propose aux autres représentants suppléants de l'adopter, ce que ceux-ci acceptent.

Point 5 Établissement d'un rapport en vertu de l'article 13 de l'ANACDE

Le président, M. Clifford, invite le directeur exécutif, M. Kennedy, à présenter le sujet du prochain rapport que le Secrétariat établira en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, et celui-ci mentionne que c'est la première fois qu'un sujet de rapport ne cadre pas avec le programme de travail. Il précise que ce choix a été motivé par la perspective de conclure un accord sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET) dans le cadre du Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP). Bien que des négociations en vue d'un tel accord aient débuté au cours des premières années d'existence de la CCE, elles n'ont donné lieu à aucune analyse en profondeur ni à des études de cas sur des projets pouvant avoir de tels impacts transfrontaliers. M. Kennedy estime que les études de cas que réaliserait la CCE pourraient étayer les négociations entre les trois pays en matière d'EIET. En outre, il mentionne que le Secrétariat pourrait s'attribuer la paternité de ce rapport compte tenu de ses propres compétences et de celles d'autres employés du Secrétariat dans ce domaine.

La présidente du CCPM, M^{me} Gardner, affirme que le Secrétariat a les capacités requises pour étudier ce sujet et que le Conseil devrait en tirer parti. Elle ajoute que le CCPM doit participer à l'établissement de ce rapport et avoir la possibilité d'exprimer son point de vue.

Le représentant suppléant canadien, M. McGovern, demande au directeur exécutif si l'établissement de ce rapport est compromis par la situation budgétaire et la nécessité que le Secrétariat réduise ses coûts. M. Kennedy fait référence au rapport établi par M. David Wirth sur l'historique du processus visé à l'article 13 de l'ANACDE, et déclare que ce rapport aidera à faire en sorte que le processus d'établissement du nouveau rapport soit le plus efficace et le plus économique possible. Il affirme en outre qu'en raison des fonctions uniques que l'article 13 confie au Secrétariat, il faudrait maintenir le budget des rapports visés par cet article, peu importe la situation budgétaire, et appliquer toute réduction à l'ensemble des activités de la CCE.

À la suite d'un exposé succinct des représentants suppléants canadien et mexicain concernant leur participation au PSP, le président mentionne que les Parties ont évalué individuellement et collectivement la proposition du Secrétariat et en ont conclu que les pressions exercées dans le cadre du PSP en vue de mener des négociations en matière d'EIET empêchent les Parties d'appuyer la proposition du Secrétariat. Il mentionne par ailleurs que le volume 4 de la série intitulée *Le droit et les politiques de l'environnement en Amérique du Nord*, que la CCE a publié au printemps de 2000 et qui est consultable à l'adresse http://www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?varlan=français&ID=258, constitue un document utile car il fournit des renseignements généraux sur l'EIET. M. Clifford indique également que les Parties ont convenu que l'établissement d'un rapport sur ce sujet en vertu de l'article 13 ne constituerait pas une utilisation adéquate des ressources de la CCE. Les représentants suppléants adoptent ensuite la résolution n° 05-07 et la signent chacun à leur tour (voir l'annexe C).

Point 6 Groupes de travail de la CCE

Au tout début de la séance, les représentants suppléants ont convenu de reporter l'examen de ce point.

Point 7 Questions concernant la gestion

Le président, M. Clifford, déclare que ces questions prendront de plus en plus d'importance en raison des réductions budgétaires, mais que les États-Unis ne sont pas prêts à en discuter pour le moment. Le représentant suppléant mexicain, M. Bulás, déclare que, selon lui, les *Règles de gestion financière* doivent être modifiées, notamment en ce qui concerne les rapports de déplacement des cadres supérieurs du Secrétariat. Le représentant suppléant canadien, M. McGovern, appuie la demande de son homologue mexicain en vue d'une divulgation plus détaillée des déplacements, et mentionne que la transparence budgétaire constitue également un défi au Canada. Il explique qu'Environnement Canada a fait preuve de proactivité en matière d'information dans son site Web en y affichant un sommaire des dépenses des cadres supérieurs ainsi que des contrats de plus de 10 000 \$. M. McGovern précise que la transparence constitue le seul souci du Conseil et qu'il n'a pas l'intention de faire de la microgestion, car de telles mesures obligent inévitablement à rendre des comptes. Il mentionne également que le Canada est en train

d'élaborer une proposition qu'il transmettra aux autres Parties en vue d'en discuter. De son côté, M. Clifford affirme que certains éléments de la méthode « PART » appliquée aux États-Unis pourraient s'avérer utiles à la CCE.

Le directeur exécutif, M. Kennedy, se dit heureux de ces suggestions et reconnaît que la CCE a encore besoin de s'améliorer dans ce domaine. Il déclare que depuis son arrivée à la Commission, il s'est employé activement à instaurer des changements dans le budget général et la gestion des projets, et il cite en exemple le nouveau système d'information de gestion qui permet d'exercer un suivi précis du budget. Il soutient toutefois que la CCE étant un organisme international, il faut établir des comparaisons avec des organismes internationaux analogues en matière de reddition de comptes.

Le représentant suppléant mexicain, M. Bulás, indique que des modifications ont été proposées à l'accord entre la CCE et le Semarnat concernant l'application du Plan national de mise en œuvre au Mexique de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Le directeur de l'Unité des communications sur les questions d'application, M. Geoffrey Garver, déclare qu'afin de faciliter les discussions à ce sujet, le Secrétariat a traduit le projet de texte révisé et l'a transmis aux représentants des Parties qui ont déjà participé aux discussions. Il ajoute que le Secrétariat a entrepris son propre examen du document car il estimait important de veiller à ce que toute modification respecte les termes de l'ANACDE et des règles de la CCE, ainsi que l'intégrité et le caractère international de cette dernière. Le représentant suppléant mexicain, M. Bulás, déclare que son pays s'attend à ce que les États-Unis et le Canada lui fassent part des prochaines étapes des travaux sur cette question.

Point 8 Participation du secteur privé aux activités de la CCE

Le représentant suppléant américain, M. Clifford, présente ce point et rappelle à ses homologues et aux représentants du Secrétariat que le Conseil a prescrit de renforcer la participation du secteur privé aux activités de la CCE. Il déclare que la proposition présentée par les États-Unis consistant à tenir une série de réunions avec des représentants du secteur privé visait à avoir quelque chose de tangible à annoncer au cours de la prochaine session ordinaire du Conseil. Il estime cependant qu'il faudrait se pencher sur les compressions budgétaires auxquelles est maintenant confrontée la CCE. La présidente du CCPM, M^{me} Gardner, ayant demandé si les Parties envisageront de trouver un commanditaire privé pour financer ces réunions, un représentant du Secrétariat mentionne que la CCE peut recevoir des fonds ou des contributions en nature comme le prescrit le paragraphe 5(6) des *Règles de gestion financière* de la CCE. Le représentant suppléant américain, M. Clifford, indique que les réunions entre les fonctionnaires de l'*Environmental Protection Agency* (Agence de protection de l'environnement) des États-Unis et des représentants du secteur privé sont déjà planifiées et que le CCPM y participera; il pourra notamment se charger d'inviter des personnes compétentes. Le directeur exécutif, M. Kennedy, souligne que la réunion du 3 octobre qu'organisera la Chambre de Commerce du Canada ainsi que les réunions consultatives au sujet du projet de RRTP offriront la possibilité de tenir des discussions avec le secteur privé.

Point 9 Prochaine réunion des représentants suppléants

Les représentants suppléants conviennent de se réunir dès que le Secrétariat aura trouvé des solutions pour pallier l'insuffisance budgétaire, de préférence à la fin d'octobre. Dans l'intervalle, ils incitent le CPG à se réunir le plus souvent possible pour maintenir le rythme des discussions.

SESSION n° 05-06 DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS

Montréal, Québec Canada
Liste des Délégués
(établi le 31/08/05)

CANADA

Représentants suppléant

David McGovern, Environment Canada
Julie Pelletier, Environment Canada
Jane Keenan, Environment Canada
Leonardo Iannone, Environment Canada
Tim Gallagher, Environment Canada
Johanne Forest, Foreign Affairs Canada
Louise Lapierre, Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs, Quebec
Daryl Hanak, Alberta Ministry of Environment

MEXIQUE

Représentants suppléant

José Manuel Bulás Montoro, Semarnat
Elena Porras Calderón, Semarnat

UNITED STATES

Représentants suppléant

Jerry Clifford, US EPA
Sylvia Correa, US EPA
Robert Wing, US EPA
Luis Troche, US EPA, OIA
Elizabeth Etchells, USTR

CCPC

Président CCPC

Jane Gardner
Marcela Orozco, JPAC Liaison Officer

SECRÉTARIAT

Directeur exécutif

William Kennedy
Nathalie Daoust, Council Secretary
Doug Wright, Director of Programs
Geoffrey Garver, Director, Submissions on Enforcement Matters Unit
Eduardo Delgadillo, Director of Administration and Finances
Hernando Guerrero, Director of Mexico Liaison Office
Mihaela Vulpescu, Administrative Support

ORDRE DU JOUR

DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N^o 05-06

*qui se tiendra
le mercredi 31 août, de 13 h 30 à 18 h 00,
au Secrétariat de la CCE
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Tél. : (514) 350-4300; téléc. : (514) 350-4349*

Présidence : États-Unis

- | | |
|-------------------|--|
| 12 h 30 à 13 h 30 | Déjeuner (à l'Atrium) |
| 13 h 30 à 13 h 45 | Point 1 Adoption de l'ordre du jour |
| | Point 2 Compte rendu du directeur exécutif |
| | Point 3 Compte rendu de la présidente du CCPM |
| 13 h 45 à 15 h 00 | Point 4 Plan opérationnel pour 2005 à 2007 |
| 15 h 00 à 15 h 30 | Point 5 Prochain rapport visé à l'article 13 de l'ANACDE |
| 15 h 30 à 16 h 30 | Point 6 Groupes de travail de la CCE |
| 16 h 30 à 17 h 30 | Point 7 Questions administratives |
| 17 h 30 à 18 h 00 | Point 8 Participation du secteur privé |
| | Point 9 Prochaine réunion des représentants suppléants |

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 05-06

Buts de la réunion

- Examiner le Plan opérationnel pour 2005 à 2007 et donner des directives au Secrétariat en vue de son parachèvement.
- Déterminer les questions à examiner et à régler lors de la prochaine réunion des représentants suppléants.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Les représentants suppléants sont invités à adopter l'ordre du jour.

Document :

- Ordre du jour provisoire annoté (distribué le 26-8-2005) C/C.01/05-06/AGEN/01/rev.2

Point 2 Compte rendu du directeur exécutif

Le directeur exécutif rendra brièvement compte des activités du Secrétariat aux représentants suppléants et soulignera les questions qui réclament leur attention.

Point 3 Compte rendu de la présidente du CCPM

La présidente du Comité consultatif public mixte (CCPM) rendra compte des activités du Comité.

Documents :

- a) Avis du CCPM au Conseil n° 04-05 : Bâtir le marché des énergies renouvelables en Amérique du Nord (distribué le 29-11-2004)
- b) Lettre de la présidente du CCPM au Conseil, en date du 22 août 2005, au sujet de l'établissement, en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, d'un rapport sur des études de cas relatives à l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (distribuée le 22-8-2005)

Point 4 Plan opérationnel pour 2005 à 2007

À la suite d'une présentation et d'une description sommaire du Plan opérationnel pour 2005 à 2007 par le Secrétariat, les représentants suppléants seront invités à échanger leurs vues sur la structure générale et les principaux éléments de ce plan. Ils pourraient notamment :

- examiner les résultats escomptés, car ceux-ci s'avèrent essentiels à l'achèvement des activités de planification amorcées en 2004;
- donner des directives au Secrétariat en vue du parachèvement du Plan opérationnel pour 2005 à 2007;
- déterminer de quelle manière le Secrétariat devrait procéder afin d'établir le Plan opérationnel pour 2006.

Les représentants suppléants pourraient également approuver le Plan stratégique relatif à l'environnement et au commerce.

Documents :

- a) Ébauche du Plan opérationnel pour 2005 à 2007 et des annexes (distribuée le 29-7-2005)
- b) Plan stratégique relatif à l'environnement et au commerce (ébauche du 17 juin redistribuée le 25-8-2005)

Point 5 Prochain rapport visé à l'article 13 de l'ANACDE

Conformément à l'article 13 de l'ANACDE, le Secrétariat a notifié le Conseil, le 5 août 2005, qu'il souhaite établir un rapport sur des études de cas relatives à l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers. Aux termes de cet article, le Conseil peut s'opposer, par un vote des deux tiers, à l'établissement du rapport, et ce, dans les 30 jours suivant cette notification.

Document :

- Note de service du directeur exécutif au Conseil en date du 5 août 2005 (distribuée le 5-8-2005)

Point 6 Groupes de travail de la CCE

Après s'être entendus au sujet du Plan opérationnel pour 2005 à 2007, les représentants suppléants pourraient revoir le rôle et le mandat des groupes de travail compte tenu des nouvelles priorités.

Documents :

- a) Proposition du Canada (distribuée le 31-3-2005)
- b) Liste des groupes de travail et des comités de la CCE (distribuée le 31-3-2005)
- c) Organigramme des groupes de travail et des comités de la CCE en 2003-2004 (distribué le 31-3-2005)

Point 7 Questions administratives

Les représentants suppléants pourraient échanger leurs vues sur les questions relatives à l'administration de la CCE qui ont été soulevées au cours des derniers mois.

Ils pourraient également discuter, en compagnie des représentants du Secrétariat, des questions les plus récentes, notamment celles qu'a soulevées l'utilisation de l'excédent budgétaire du projet de registre des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord.

Documents :

- a) Lettre de M. Jerry Clifford, en date du 10 août 2005, demandant des renseignements financiers (distribuée le 10-8-2005)
- b) Réponse du directeur exécutif à cette lettre, en date du 18 août 2005 (distribuée le 18-8-2005)
- c) Renseignements financiers supplémentaires fournis par le Secrétariat (distribués le 22-8-2005)
- d) Note de service du directeur exécutif au sujet de l'utilisation de l'excédent budgétaire (distribuée le 1-8-2005)
- e) Réponse de M. Jerry Clifford au sujet de l'utilisation de l'excédent budgétaire (distribuée le 29-8-2005)

Point 8 Participation du secteur privé aux activités de la CCE

À la suite de l'adoption de la résolution du Conseil n° 05-06, intitulée *Expansion des partenariats avec le secteur privé et d'autres intéressés*, les États-Unis ont proposé que le secteur privé participe aux activités de la CCE. Les représentants suppléants pourraient examiner cette proposition et envisager de quelle manière y donner suite.

Document :

- Proposition des États-Unis visant à ce que le secteur privé participe aux activités de la CCE (distribuée le 25-8-2005)

Point 9 Prochaine réunion des représentants suppléants

Les représentants suppléants sont conviés à fixer la date et l'heure de leur prochaine téléconférence et/ou de leur prochaine réunion.

Document :

- Calendrier des sessions du Conseil, des représentants suppléants et du CCPM en 2005 (troisième version distribuée le 29-7-2005)

31 août 2005

RÉSOLUTION DU CONSEIL N^o 05-07

Décision concernant la proposition du Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE) en vue d'établir un rapport sur des études de cas relatives à l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET), en vertu de l'article 13.

LE CONSEIL,

À L'APPUI du processus prévu à l'article 13 de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE) concernant l'établissement, par le Secrétariat, de rapports sur toute question relevant du programme annuel de la CCE ou sur toute autre question environnementale liée aux activités coopératives prévues par l'Accord,

AYANT CONSIDÉRÉ la notification du Secrétariat au Conseil datée du 5 août 2005 concernant le projet d'établissement d'un rapport sur des études de cas relatives à l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers, conformément à l'article 13,

AFFIRMANT que les rapports établis en vertu de l'article 13 doivent faciliter, soutenir et promouvoir la coopération entre les Parties à l'égard de questions environnementales, sans toutefois dupliquer les travaux existants, et fournir des informations et une analyse opportunes et pertinentes,

CONSIDÉRANT les efforts déployés présentement par les trois pays en vue de conclure un accord sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET) sous l'égide du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP),

PAR LA PRÉSENTE, À L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE, conformément au paragraphe 13(1) de l'ANACDE, et à la lumière des motifs mentionnés ci-dessus, que, à l'heure actuelle, les objectifs de l'ANACDE et les ressources de la CCE ne seraient pas mieux servis par l'établissement d'un rapport, en vertu de l'article 13, sur des études de cas relatives à l'EIET et s'oppose par conséquent à l'établissement d'un tel rapport, conformément au paragraphe 13(1).

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Judith E. Ayres
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

José Manuel Bulás Montoro
Gouvernement des États-Unis du Mexique

David McGovern
Gouvernement du Canada